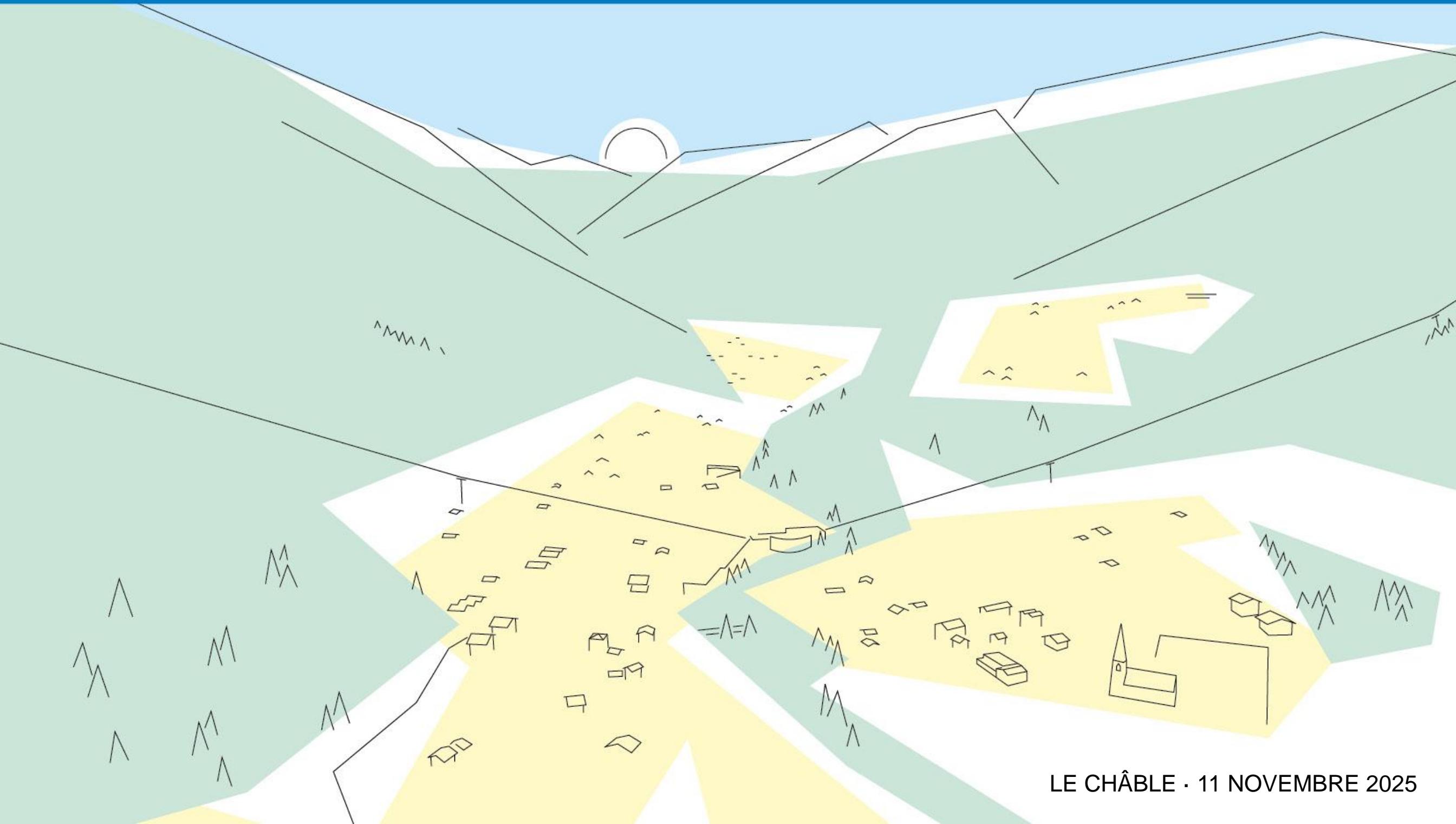




COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ)
RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES (RCCZ)

**AVANT-PROJET DE RÉVISION GLOBALE
INFORMATION PUBLIQUE SELON L'ART. 33 LCAT**



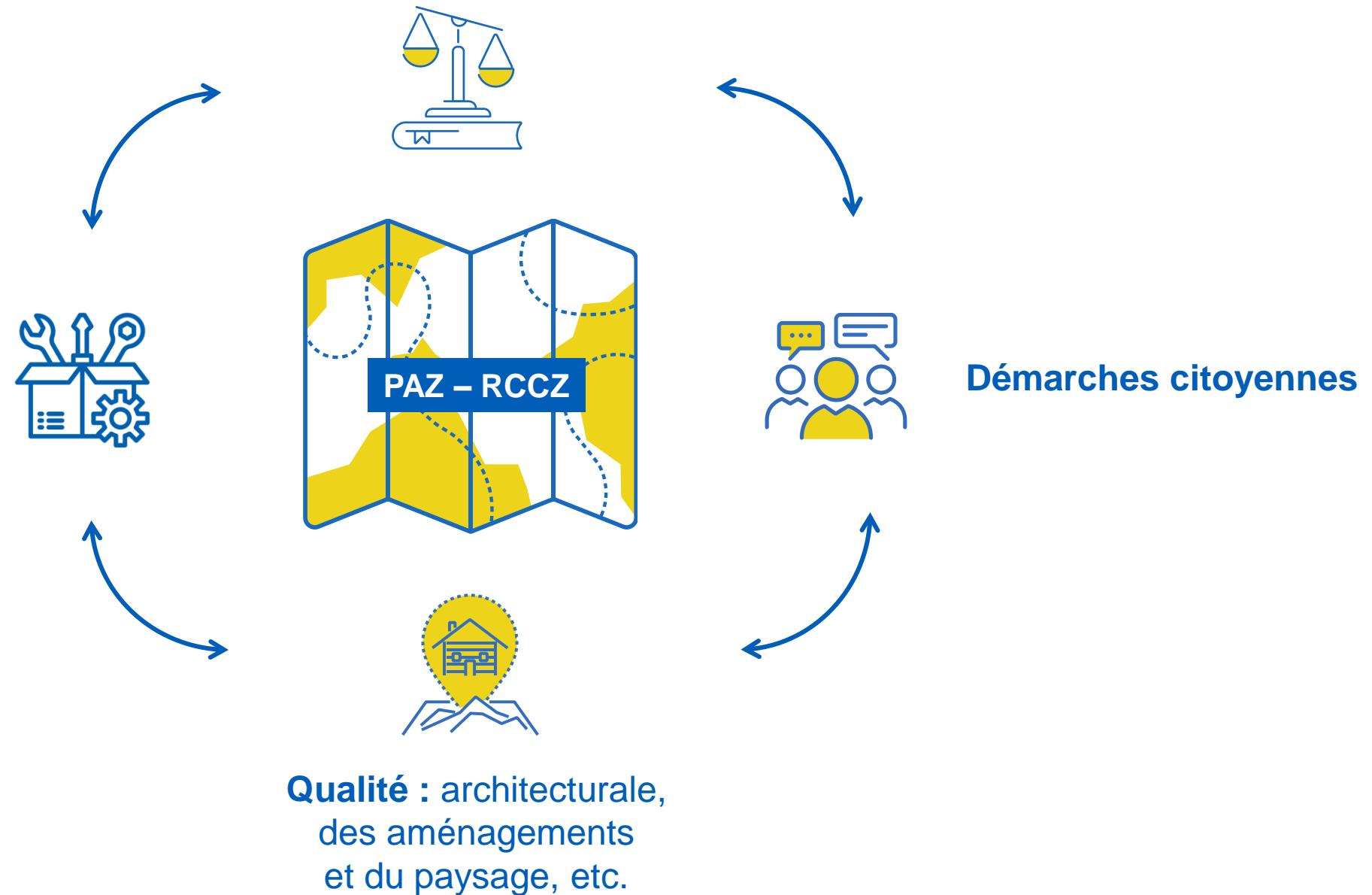


RÉVISION DU PAZ ET DU RCCZ

AXES DE TRAVAIL

Obligation légale

Technique : s'adapter aux nouvelles réalités du territoire communal





INFORMATION PUBLIQUE

PROGRAMME DE LA SOIRÉE



- **Bienvenue et accueil**
Fabien Sauthier, *Président*



- **La procédure :
les grandes phases et l'étape actuelle**
Pierre-Yves Gay, *Conseiller Communal
Constructions, AT, Mobilité*



- **Les plans-guides de l'information publique**
Frédéric Roux, *Aménagiste
Bureau
Azur*



**Accompagnement pour
la soirée d'information**
Nathalie Luyet, *Architecte-urbaniste
Bureau Linkfabrik*



RÉVISION DU PAZ ET DU RCCZ

PROCÉDURE

1. Phase d'élaboration

Avant-projet du PAZ et du RCCZ

Définition des zones et des règles, participation citoyenne,
établissement des études annexes

2. Phase de consultation

Information
publique

Avis
de principe

Adaptations
du PAZ et du
RCCZ

Enquête
publique

3. Phase de validation

Traitement
des oppositions

Adoption
par le Conseil général

Homologation
par le Conseil d'Etat

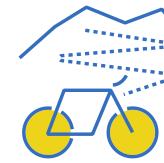


PROCÉDURE DE RÉVISION DU PAZ ET DU RCCZ

PHASE D'ÉLABORATION

Élaboration de l'avant-projet du PAZ et du RCCZ

Établissement des études de base et annexes



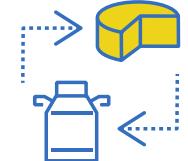
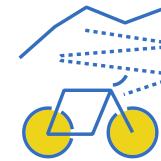


PROCÉDURE DE RÉVISION DU PAZ ET DU RCCZ

PHASE D'ÉLABORATION

Élaboration de l'avant-projet du PAZ et du RCCZ

Établissement des études de base et annexes



Démarches participatives



Ateliers participatifs
Automne 2023

Soirée d'échanges
Printemps 2024

Consultation
des associations
Automne 2024

Atelier
avec l'AAB
Printemps 2025

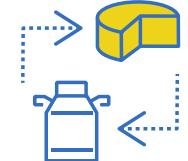
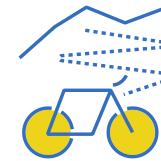


PROCÉDURE DE RÉVISION DU PAZ ET DU RCCZ

PHASE D'ÉLABORATION

Élaboration de l'avant-projet du PAZ et du RCCZ

Établissement des études de base et annexes



Démarches participatives



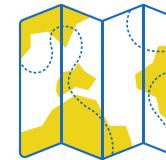
Ateliers participatifs
Automne 2023

Soirée d'échanges
Printemps 2024

Consultation
des associations
Automne 2024

Atelier
Avec l'ABB
Printemps 2025

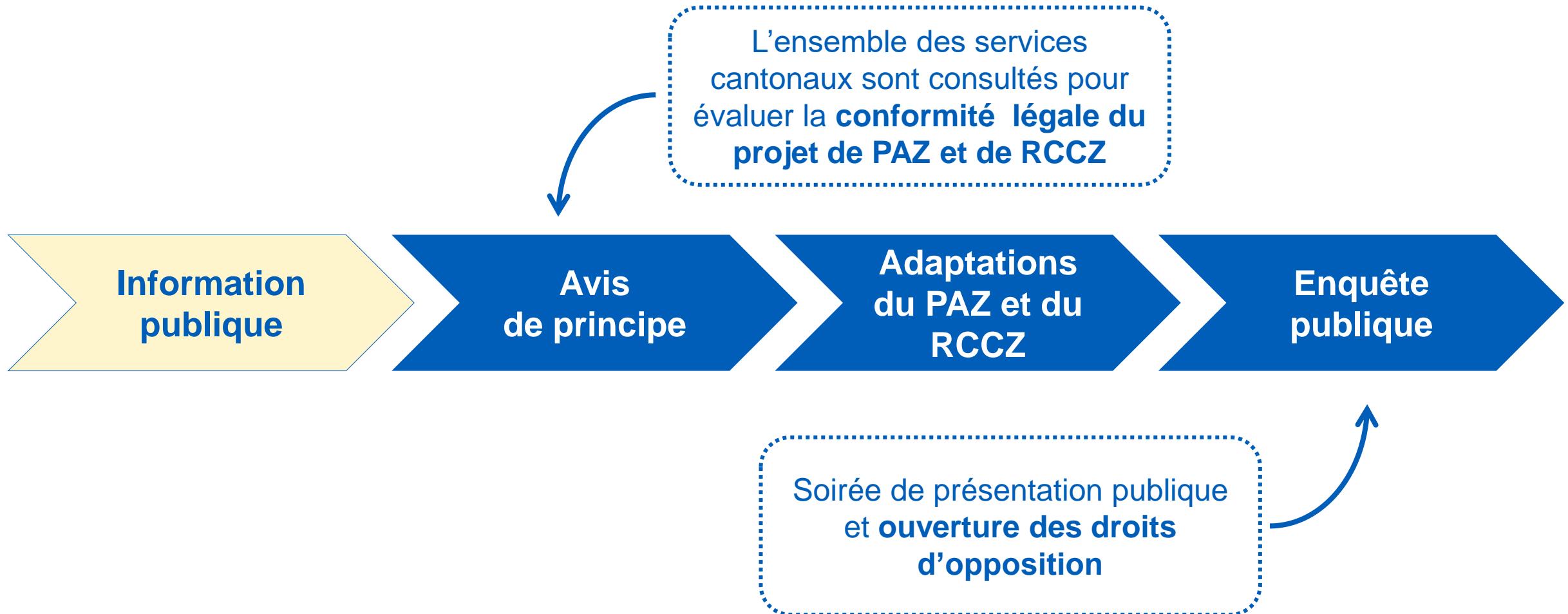
Définition des zones et des règles de constructions





PROCÉDURE DE RÉVISION DU PAZ ET DU RCCZ

PHASE DE CONSULTATION SELON LES ART. 33 et 34 LcAT





PROCÉDURE DE RÉVISION DU PAZ ET DU RCCZ

PHASE DE VALIDATION SELON LES ART. 35 à 38 LcAT

Traitement
des oppositions

Adoption
par le Conseil général

Homologation
par le Conseil d'Etat



INFORMATION PUBLIQUE

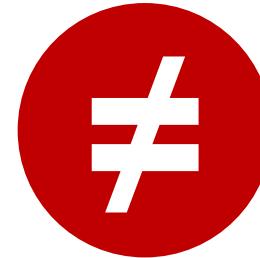
PRÉCISIONS

AUJOURD'HUI

INFORMATION PUBLIQUE

Art. 33 LcAT

- Avant-projet de PAZ
- Échelle des quartiers /secteurs
- Principalement la zone à bâtir 15 LAT
- Intérêt général
- Possibilité de faire des observations de l'ordre de l'intérêt général



ÉTAPE FUTURE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Art 34 LcAT

- Projet de PAZ et de RCCZ
- Echelle du parcellaire
- Tout le territoire communal
- Intérêt général et privé
- Ouverture des droits d'opposition



CANAUX D'INFORMATION

Consultation publique du 12 novembre au 12 décembre 2025

1

SOIRÉE D'INFORMATION PUBLIQUE DU 11 NOVEMBRE

2

AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dossier en consultation libre, pendant les
heures d'ouverture

3

SITE WEB

Tous les documents mis
en consultation sont disponibles sur :
www.valdebagnes.ch/grandsprojets/54962

4

PERMANENCES D'INFORMATION

Pour demander des renseignements
Salle du Casino– Vollèges

- **Les mardis (13h-17h)**
18 nov, 25 nov, 2 déc, 9 déc
- **Les jeudis (17h-19h)**
13 nov, 27 nov
- **Le samedi (9h-12h)**
22 nov

OBSERVATIONS PAR ÉCRIT À :

Administration communale
Service de l'aménagement du territoire / CP 1
1934 Le Châble VS



AVANT-PROJET DE RÉVISION GLOBALE DU PAZ ET DU RCCZ



AZUR Roux & Rudaz sàrl | rue du Scex 16B | 1950 Sion
+41.27.323.02.06 | info@azur-sarl.ch | www.azur-sarl.ch



CONTEXTE

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (2014)

- Orienter le développement de l'urbanisation **vers l'intérieur du milieu bâti**, tout en maintenant une qualité appropriée de l'habitat.
(art.1 al.1 let. a bis. LAT)
 - Déterminer des zones à bâtir de manière à répondre aux besoins pour les **15 prochaines années**.
(art.15 al. 1 et 2 LAT)
 - Les zones à bâtir **surdimensionnées doivent être réduites** (art.15 al. 2 LAT)
-

⇒ **Obligation des Communes** de mener une révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)

Le **Plan directeur cantonal (PDc)** a défini que la Commune de Val de Bagnes ne possède pas de surplus de zone à bâtir pour répondre aux besoins à 15 ans.



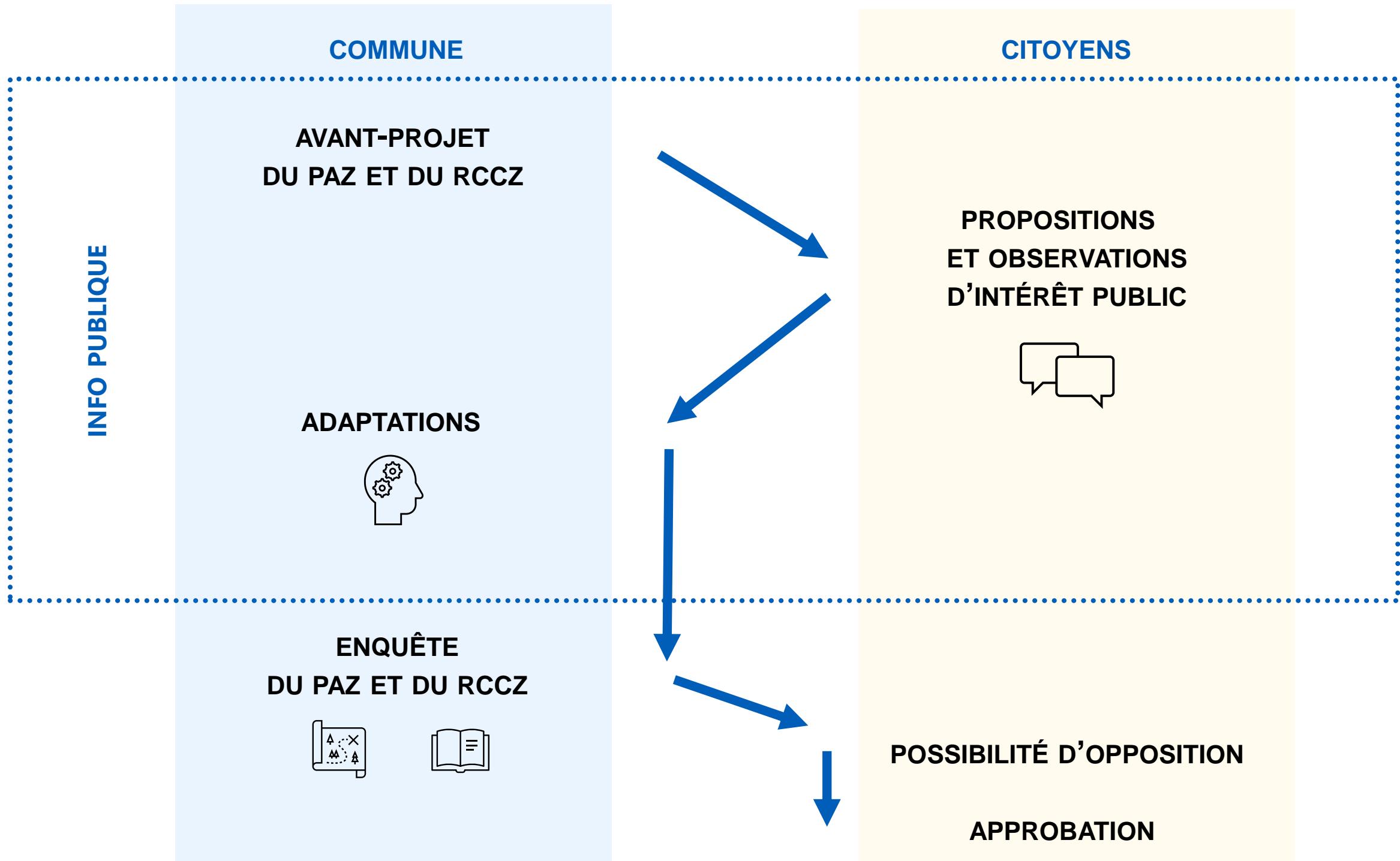
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

700

**Loi fédérale
sur l'aménagement du territoire**
(Loi sur l'aménagement du territoire, LAT)



BUT DE L'INFORMATION PUBLIQUE





OPTIONS DE DÉVELOPPEMENT



PLANIFIER POUR 15-20 ANS

LE MONDE CHANGE

- Changement climatique
- Extinction de la biodiversité
- Pandémies
- Crise énergétique
- Changements sociaux

LA COMMUNE ANTICIPE

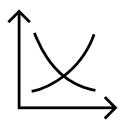
Qualité de vie



Paysage attractif



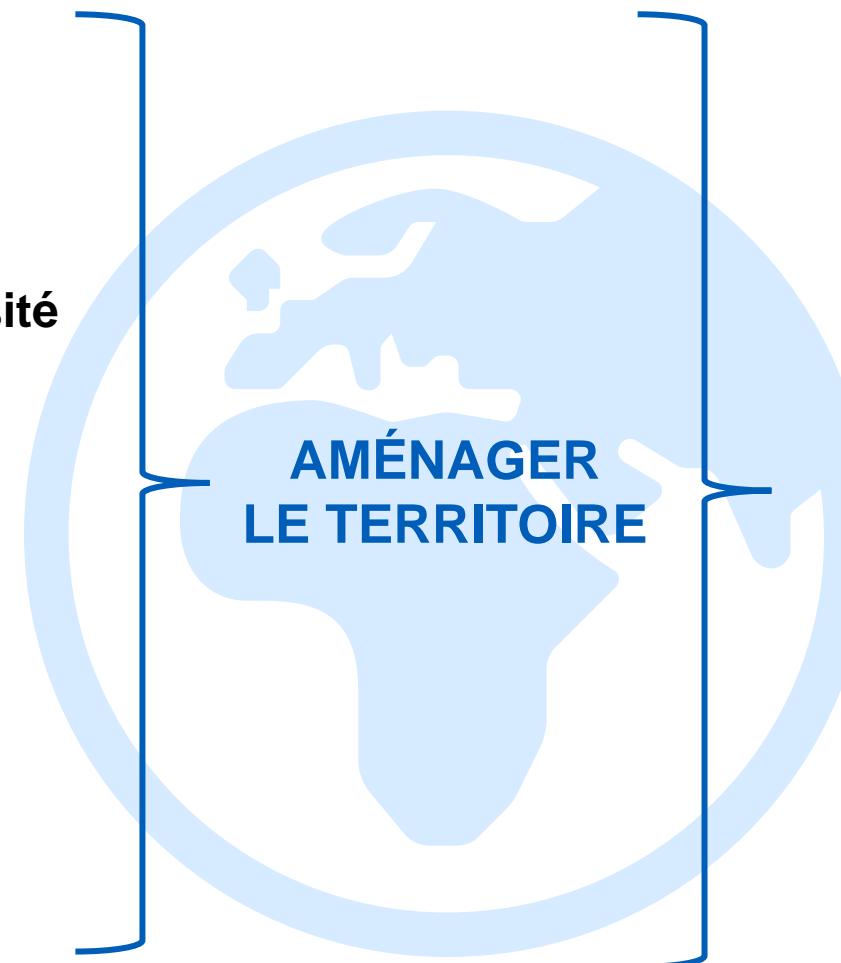
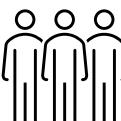
Économie florissante



Mobilité fluide

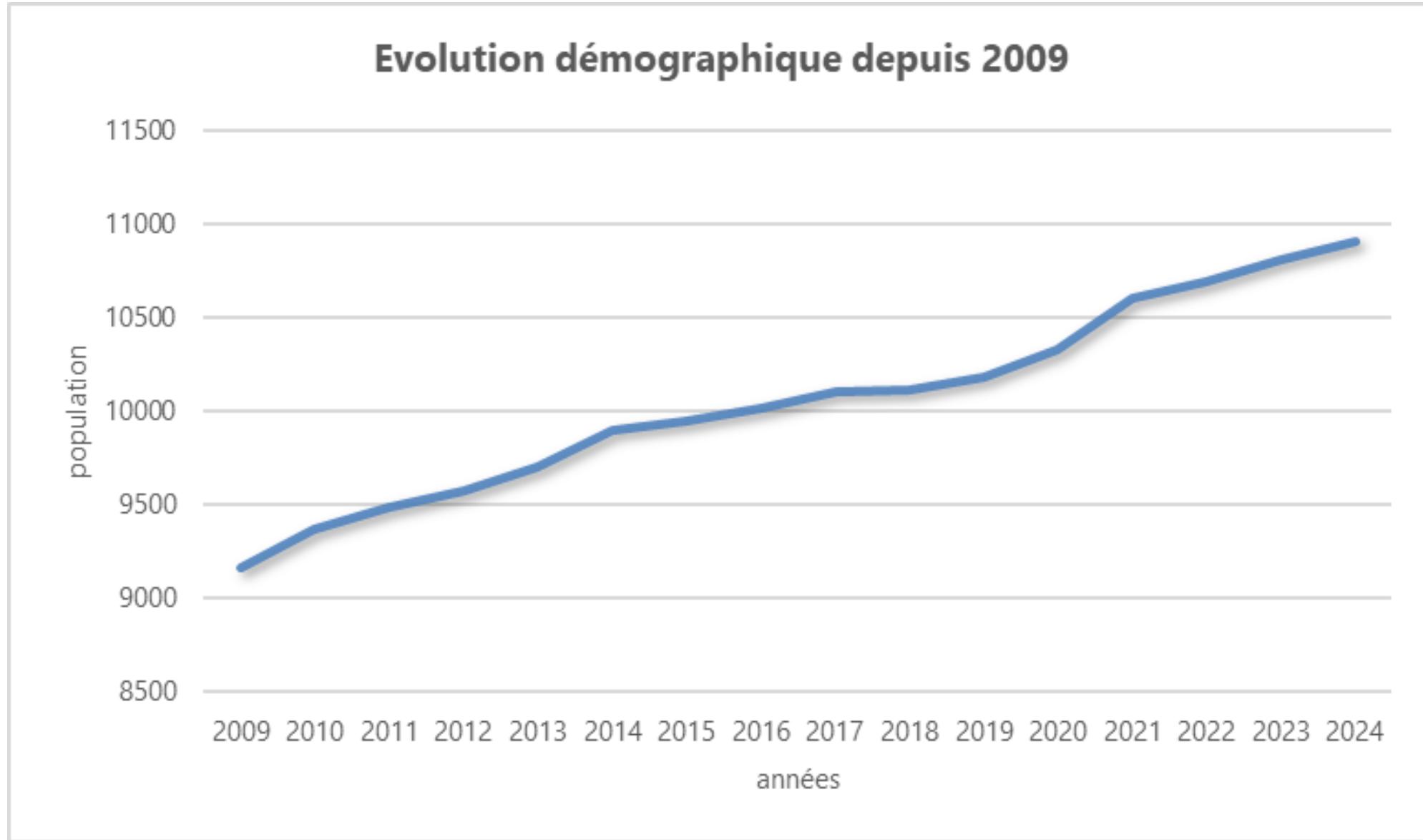


Liens sociaux





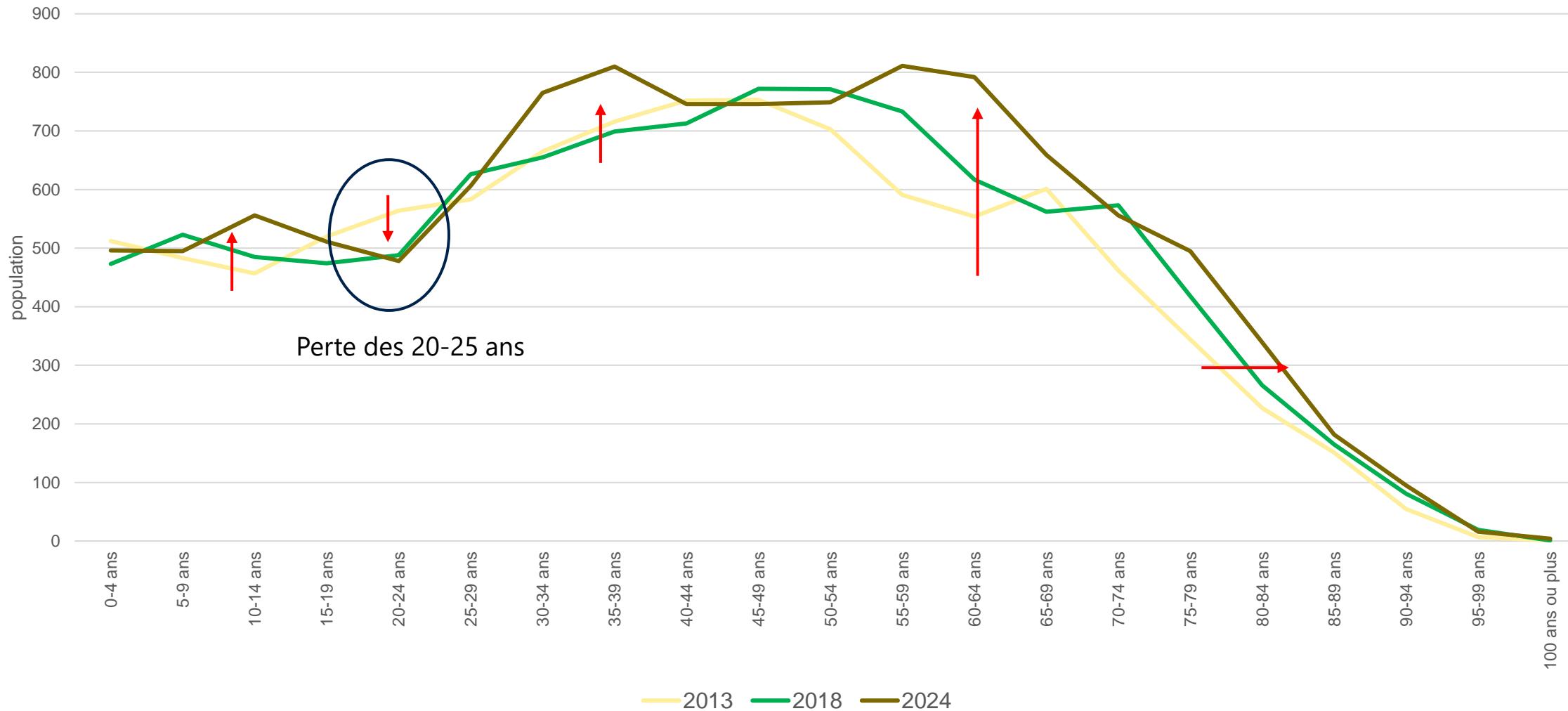
DÉMOGRAPHIE



Augmentation de la population de + 19 % en 15 ans



DÉMOGRAPHIE

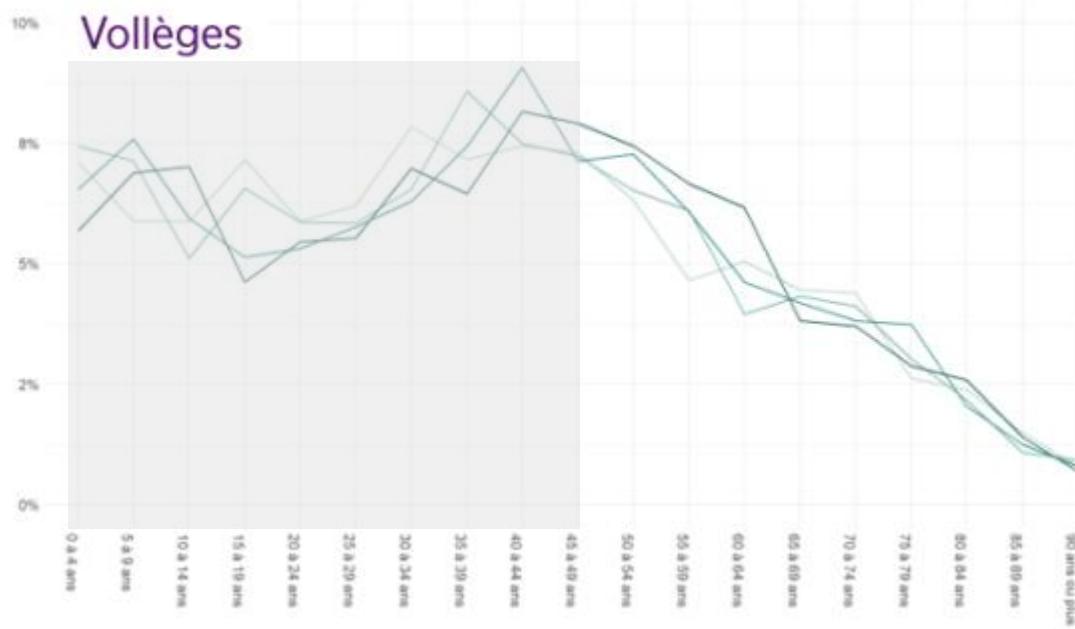


-  Légère augmentation des enfants (0-19 ans) => + 4 %
-  Légère augmentation des jeunes actifs (20-39 ans) => + 5 %
-  Augmentation des actifs (40-64 ans) => + 15 %
-  Vieillissement marqué (65 ans et +) => + 27 %

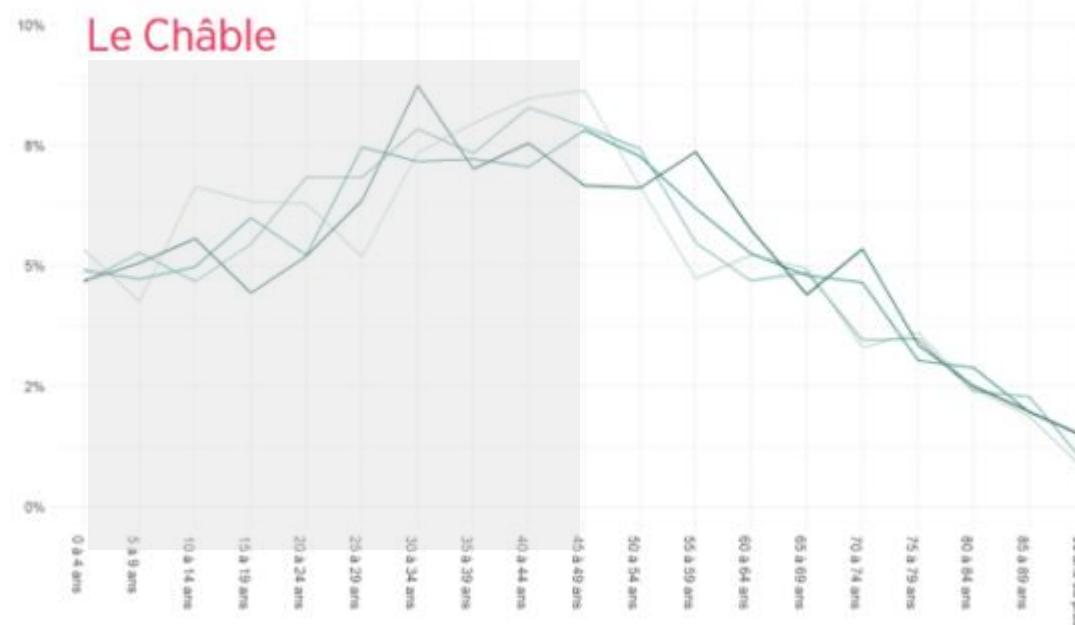
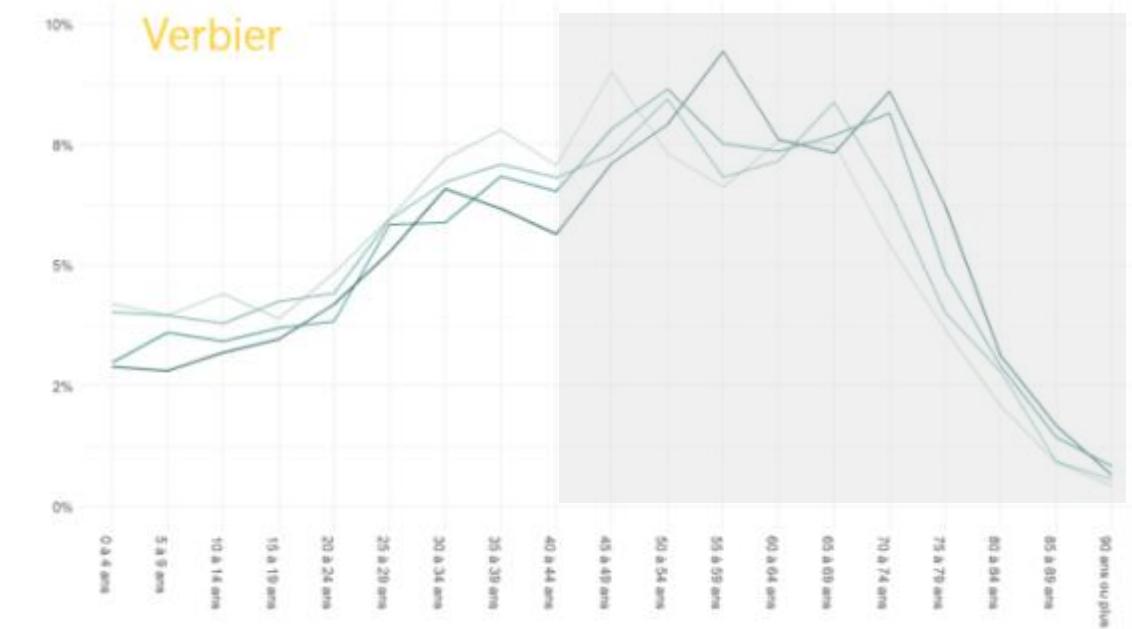


DÉMOGRAPHIE

Attractif pour les familles



Attractif pour les retraités

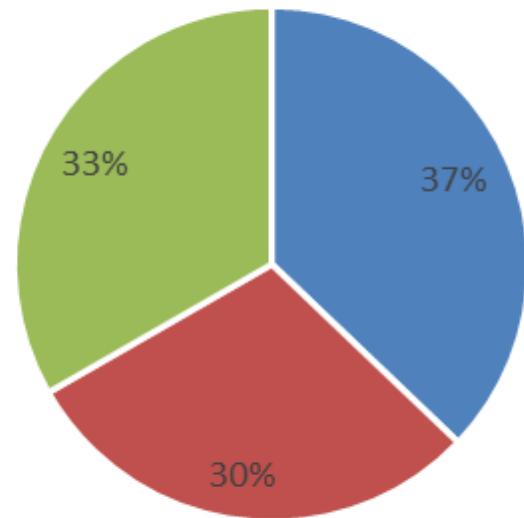




DÉMOGRAPHIE

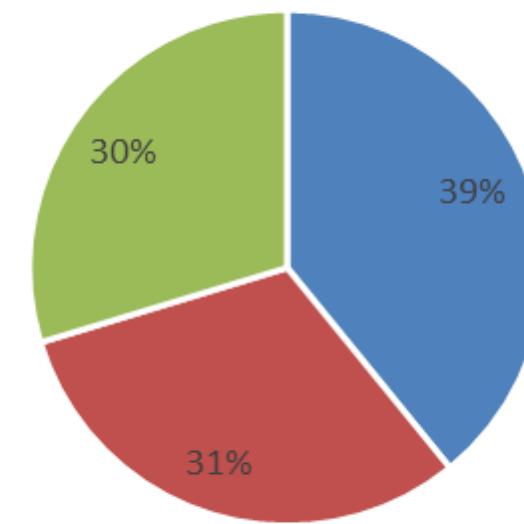
ÉVOLUTION DES MÉNAGES

2012



- 1 personne
- 2 personnes
- 3+ personnes

2023



- 1 personne
- 2 personnes
- 3+ personnes



Les ménages familiaux restent stables
=> Commune périurbaine



DÉMOGRAPHIE

IMPACT SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Enfants :
Infrastructures sport et
espaces de jeux et rencontre

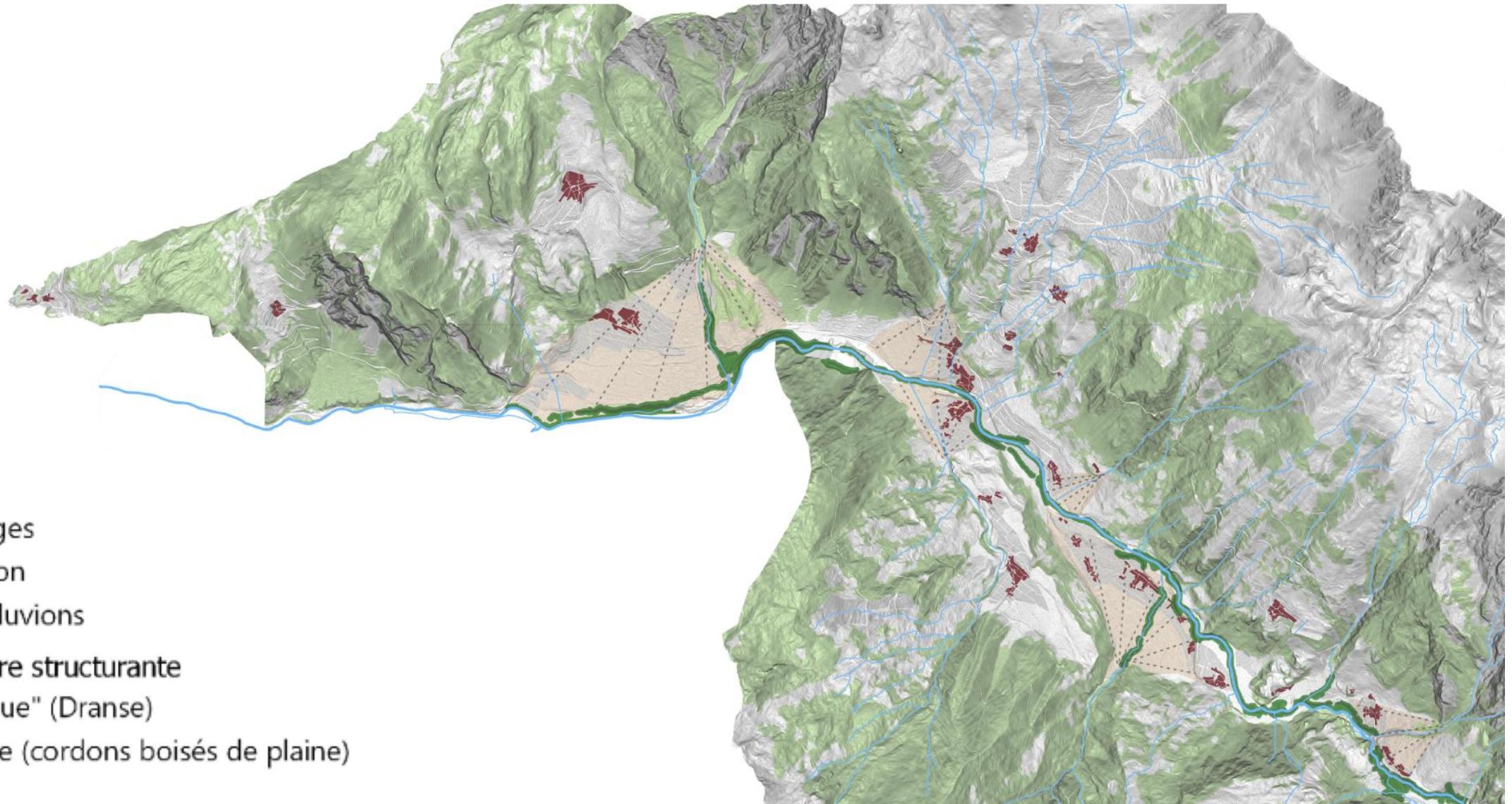
Jeunes actifs :
logements adaptés
à leurs attentes et moyens

Aînés :
urbanisme facilitant les
personnes à mobilité réduite



THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

PAYSAGE ET MOBILITÉ



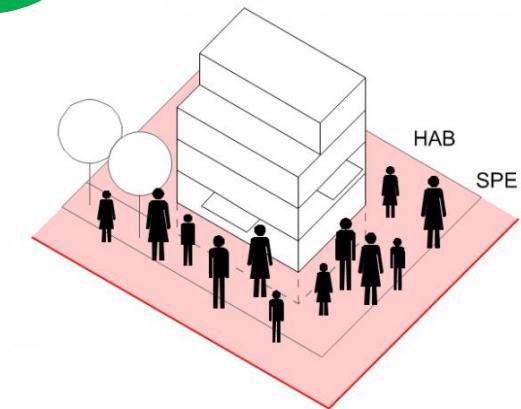
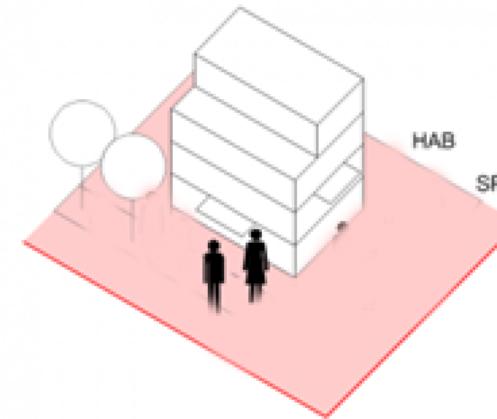
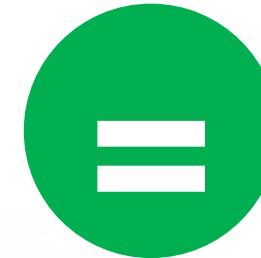
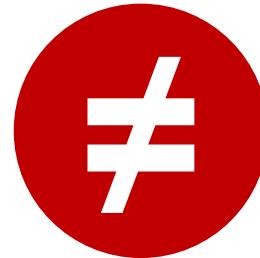
Une mobilité adaptée au territoire

Un environnement naturel à préserver et à valoriser



THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

LA DENSIFICATION À VAL DE BAGNES



La densification est :

- **judicieusement localisée** : dans des périmètres où elle fait sens proche des transports publics
- **modérée** : augmenter les possibilités de construire en fonction du type d'habitat
- **qualitative** nombre de logements adapté à Val de Bagnes



Une qualité de vie à préserver



THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

PATRIMOINE : TRANSITION ISOS – CONTEMPORAIN



Une qualité de vie à préserver



THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

MAYENS DE BRUSON





THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DES LOGEMENTS POUR TOUS



**Manque de logements abordables
et pour les saisonniers**

=> Création d'une zone spécifique pour
les logements d'utilité publique
(LUP)

=> Plans de quartier avec intentions
de logements abordables



Des logements et des infrastructures pour tous

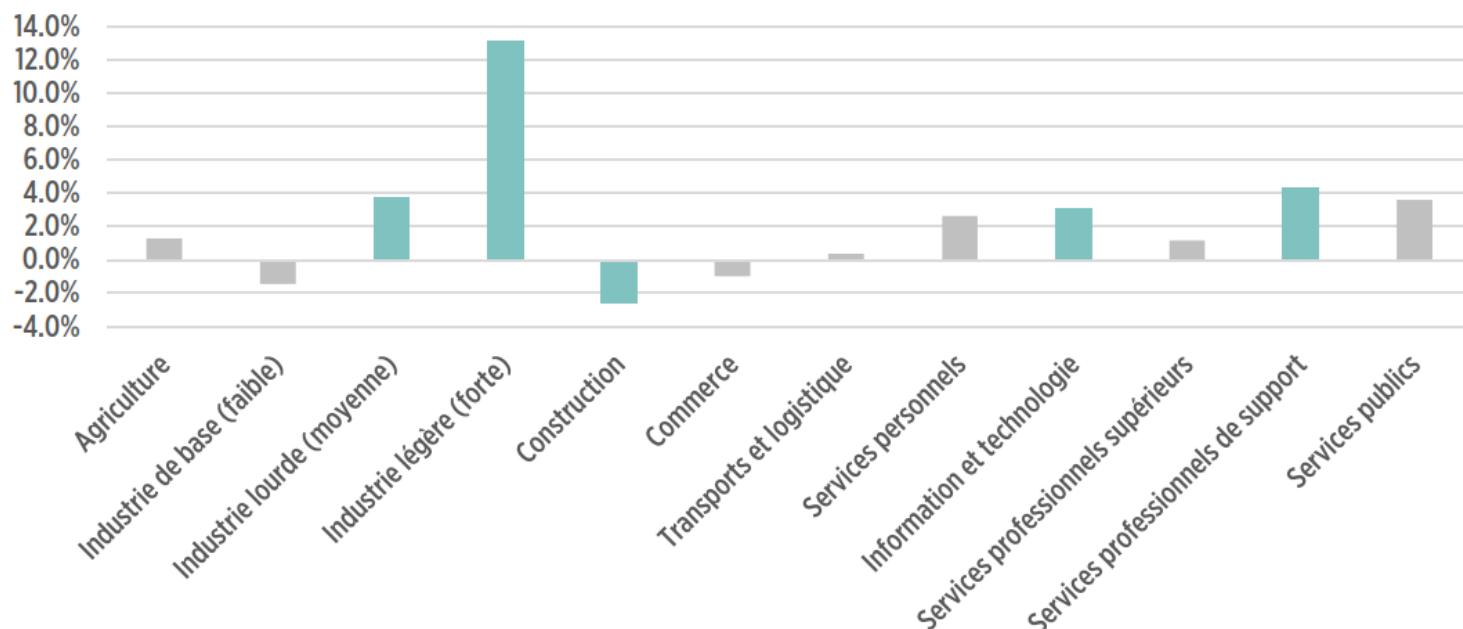


THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

DYNAMISME ÉCONOMIQUE



Evolution des domaines d'activité dans la commune sur les 10 dernières années (Etude Microgis)



- => Permettre la croissance économique du secteur secondaire
- => Limiter le trafic de camions au cœur des villages
- => Répartition géographique des zones d'activités économiques : maintien dans tous les villages, si possible
- => Offrir des solutions pour les dépôts



Une économie dynamique et responsable

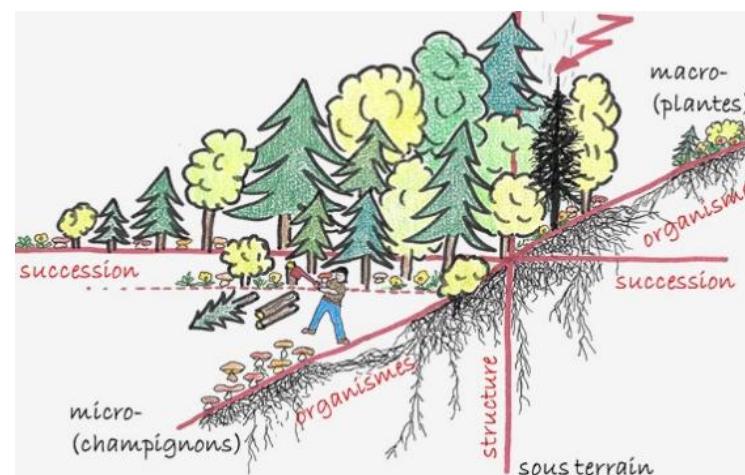


THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

LA QUALITÉ DE VIE : L'IMPORTANCE DES « VIDES »

Avantages des aménagements extérieurs de qualité

- ⇒ Régulation du climat
- ⇒ Préservation de la biodiversité
- ⇒ Réduction des risques d'inondation
- ⇒ Lutte contre les glissements de terrain
- => Qualité du paysage bâti et augmentation de la qualité de vie et de la valeur foncière



Une qualité de vie à préserver





LES ATOUTS DE LA COMMUNE

PATRIMOINE



PAYSAGE



Une qualité de vie à préserver

Un environnement naturel à préserver et à valoriser



OPTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET ENJEUX



URBANISATION

Densifier au bon endroit pour accueillir les nouveaux habitants



ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

Promouvoir la qualité de vie à la montagne, en capitalisant sur les atouts, en proposant des services et aménagements de qualité et en assurant une mixité sociale/générationnelle



ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Renforcer l'attractivité et la vitalité économique et touristique



MOBILITÉ

Développer la voie «bleue/verte» liant les villages le long de la Dranse, encourager la mobilité douce intra- et inter-quartiers



ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

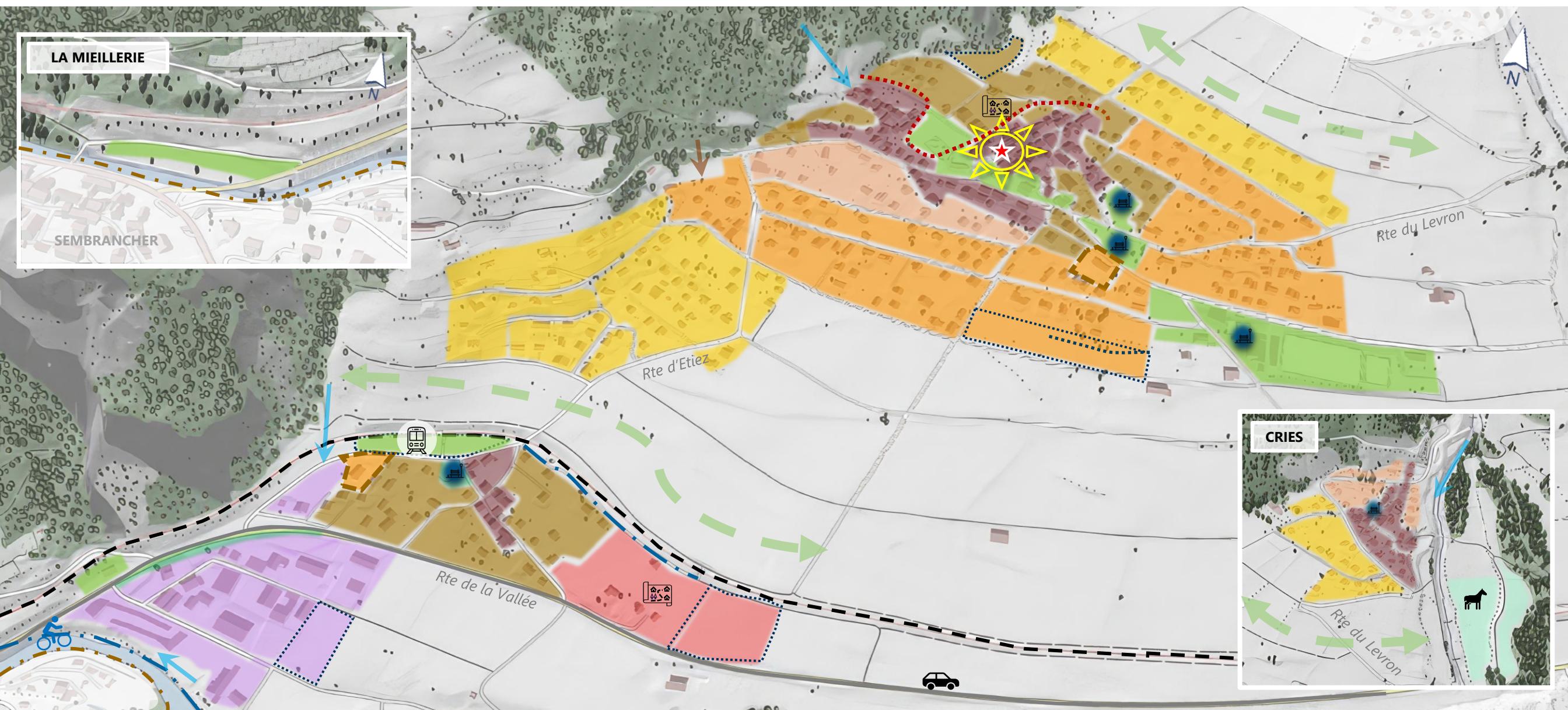
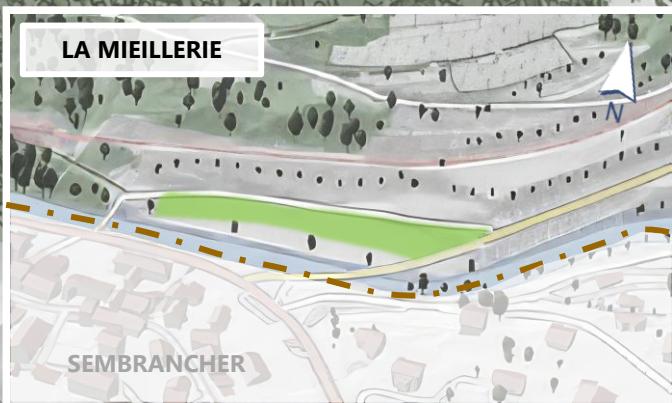
Valoriser le patrimoine bâti vernaculaire et naturel comme matière première d'un habitat de qualité, préserver la nature et le paysage exceptionnels



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

PLANS-GUIDES

VOLLÈGES – CRIES – ETIEZ – LE PLACHOUET



Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions denses et en harmonie avec l'architecture existante

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions peu denses et en harmonie avec l'architecture existante

Créer un tissu de forte densité accueillant plusieurs logements dans l'optique d'une densification du milieu bâti

Créer un tissu de moyenne densité accueillant plusieurs logements dans l'optique d'une densification douce mais qualitative

Conserver et compléter un tissu bâti de faible densité

Compléter le tissu bâti en proposant des zones accueillant des logements et des services d'utilité publique

Conserver et compléter des secteurs pour accueillir l'artisanat local

Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, etc.)

Améliorer la qualité des aménagements extérieurs dans les zones artisanales, en particulier celles situées aux entrées de village

Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées

Proposer des extensions de zones à bâtir mesurées dans des lieux stratégiques

Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale

Préserver les franges des vieux-villages : assurer une transition douce entre le bâti ancien et moderne

Protéger les haies existantes tout en préservant les possibilités constructives

Maintenir une clôture paysagère (paysage non-bâti) entre les différentes entités bâties

Etoffer l'offre d'activités sportives et récréatives par la création d'une zone équestre

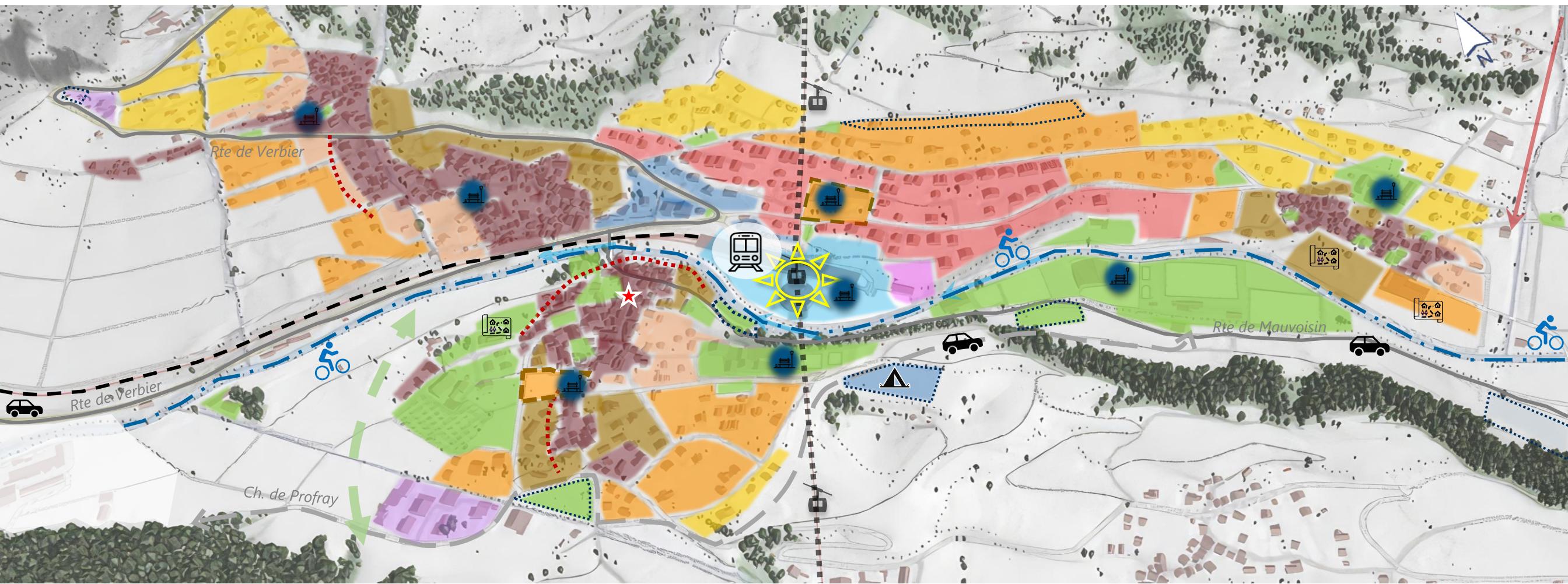
Renforcer / créer la «liaison bleue-verte», un itinéraire de mobilité douce continu et sécurisé le long de la Dranse ainsi qu'en direction de la gare

Site ISOS national → Présence de danger élevé de crue

Route cantonale — Voie ferrée

Gare — Limites communales

LE CHÂBLE – LE COTTERG – MONTAGNIER



Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions denses et en harmonie avec l'architecture existante

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions peu denses et en harmonie avec l'architecture existante

Crée un tissu de forte densité accueillant plusieurs logements dans l'optique d'une densification du milieu bâti

Crée un tissu de moyenne densité accueillant plusieurs logements dans l'optique d'une densification douce mais qualitative

Conserver et compléter un tissu bâti de faible densité

Développer la centralité de Curala en tenant compte de son potentiel (hub de transport, habitat, commerces, espaces publics et tourisme)

Conserver la mixité de logements/activités pour s'adapter à la situation existante et la valoriser

Compléter le tissu bâti en proposant des zones accueillant des logements d'utilité publique

Conserver et compléter des secteurs pour accueillir l'artisanat local

Développer en priorité les projets d'hébergement touristique sur les terrains situés à proximité du pôle de mobilité (gare, station de départ du téléphérique)

Crée et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, etc.)

Permettre le dépôt de bois en lien avec la zone artisanale de Versegères

Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées

Proposer des extensions de zones mesurées dans des lieux stratégiques

Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale

Proposer une offre d'hébergement touristique diversifiée (camping)

Préserver les franges de vieux-villages

Maintenir une clôture paysagère (paysage non-bâti) entre les différentes entités bâties

Renforcer / créer la «liaison bleue-verte», un itinéraire de mobilité douce continu et sécurisé le long de la Dranse

Désengorger le centre du Châble: projet de route de contournement

Liaison câblée

Voie ferrée

Site ISOS national

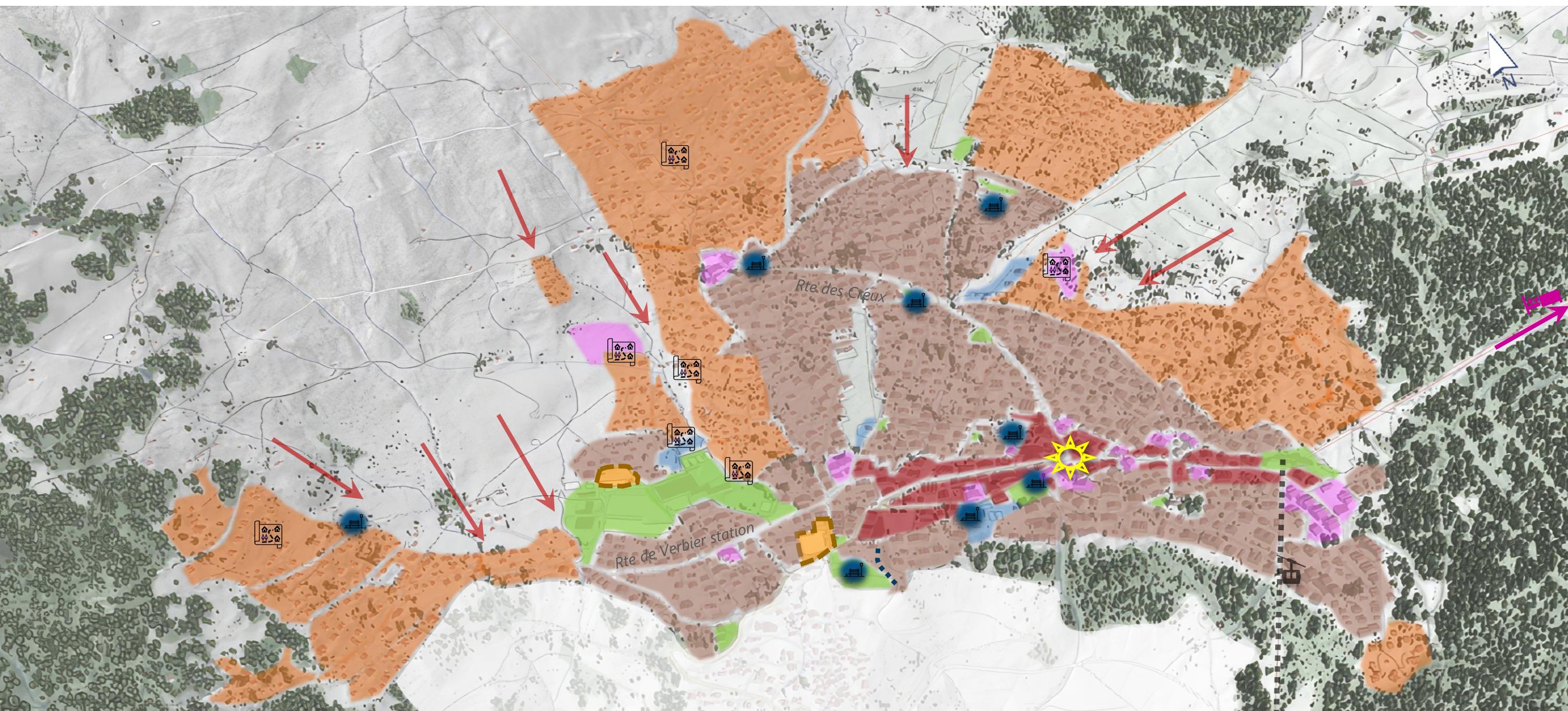
→ Présence de danger élevé d'avalanche

→ Présence de danger élevé de crue

Route cantonale

VERBIER STATION

11
11
25



Préserver et compléter l'attractivité économique du cœur de la station par une mixité entre activités (rez-de-chaussée côté rue au minimum) et habitat, ainsi que son cachet architectural et urbanistique



Conserver et compléter un tissu de forte densité spécifique à Verbier



Conserver et compléter le tissu de moyenne densité spécifique à Verbier accueillant plusieurs logements



Conserver et compléter la mixité de logements / activités économiques / activités touristiques / intérêt général pour s'adapter à la situation existante et la valoriser



Maintenir et développer en priorité les projets d'hébergement touristique



Compléter le tissu bâti en proposant des zones accueillant des logements d'utilité publique



Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, etc.)



Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées



Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale



Protéger les haies existantes tout en préservant les possibilités constructives



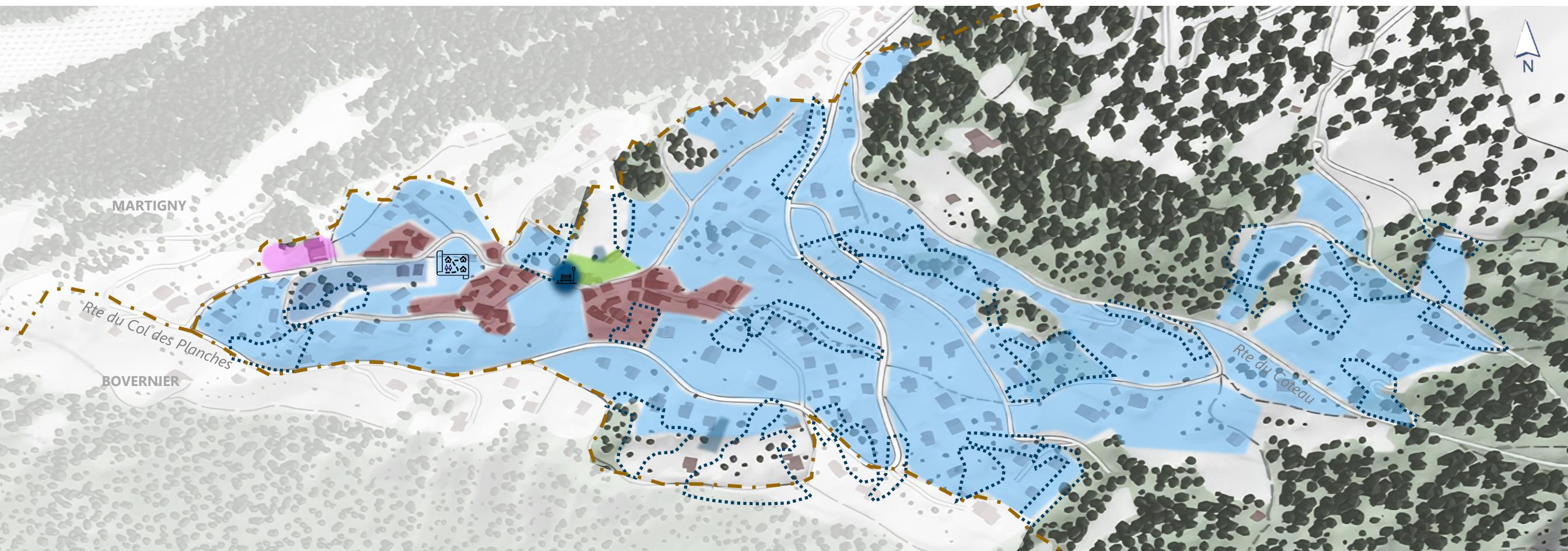
Liaison câblée



Présence de danger élevé d'avalanche



Développer un pôle touristique aux Ruinettes



Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

Conserver et renforcer un tissu bâti peu dense, accordant une place prépondérante à la nature

Maintenir et développer les projets d'hébergement touristiques (hôtels) et infrastructures liées

Permettre la création d'une centralité mixte de logements/activités pour compléter la situation existante et la valoriser

Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, production d'énergie, etc.)



Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées



Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale



Conserver les bosquets pour préserver le caractère paysager typique du lieu



Protéger les haies existantes tout en préservant les possibilités constructives



Limites communales

VENS



■ Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

■ Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions peu denses et en harmonie avec l'architecture existante

■ Conserver et renforcer un tissu bâti peu dense, accordant une place prépondérante à la nature

■ Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, etc.)

■ Valoriser le secteur du Col des Planches pour y accueillir des activités touristiques et d'intérêt général

■ Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale

····· Préserver la frange du vieux-village

★ Site ISOS national

LE LEVRON

11
11
25



Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions denses et en harmonie avec l'architecture existante

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions peu denses et en harmonie avec l'architecture existante

Créer un tissu de moyenne densité accueillant plusieurs logements dans l'optique d'une densification douce mais qualitative

Conserver et compléter un tissu bâti de faible densité

Conserver la mixité de logements/activités pour s'adapter à la situation existante et la valoriser

Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, etc.)



Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées

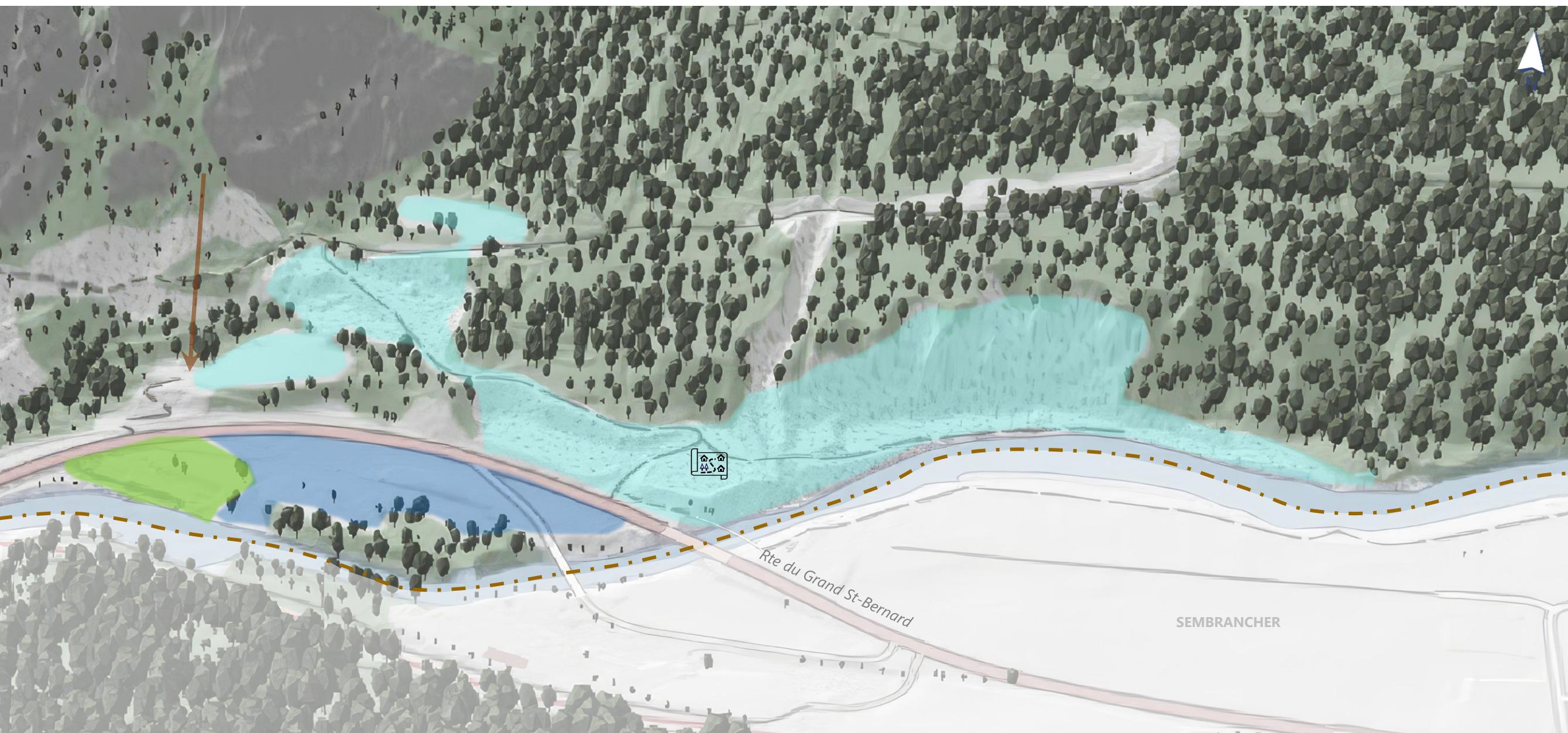


Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale



Préserver la frange du vieux-village

LES TRAPPISTES



Valoriser l'entrée de la vallée grâce à des activités publiques et touristiques

Préserver le fonctionnement de la gravière en permettant d'autres activités adaptées au site

Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (production d'énergie, détente, accueil, etc.)



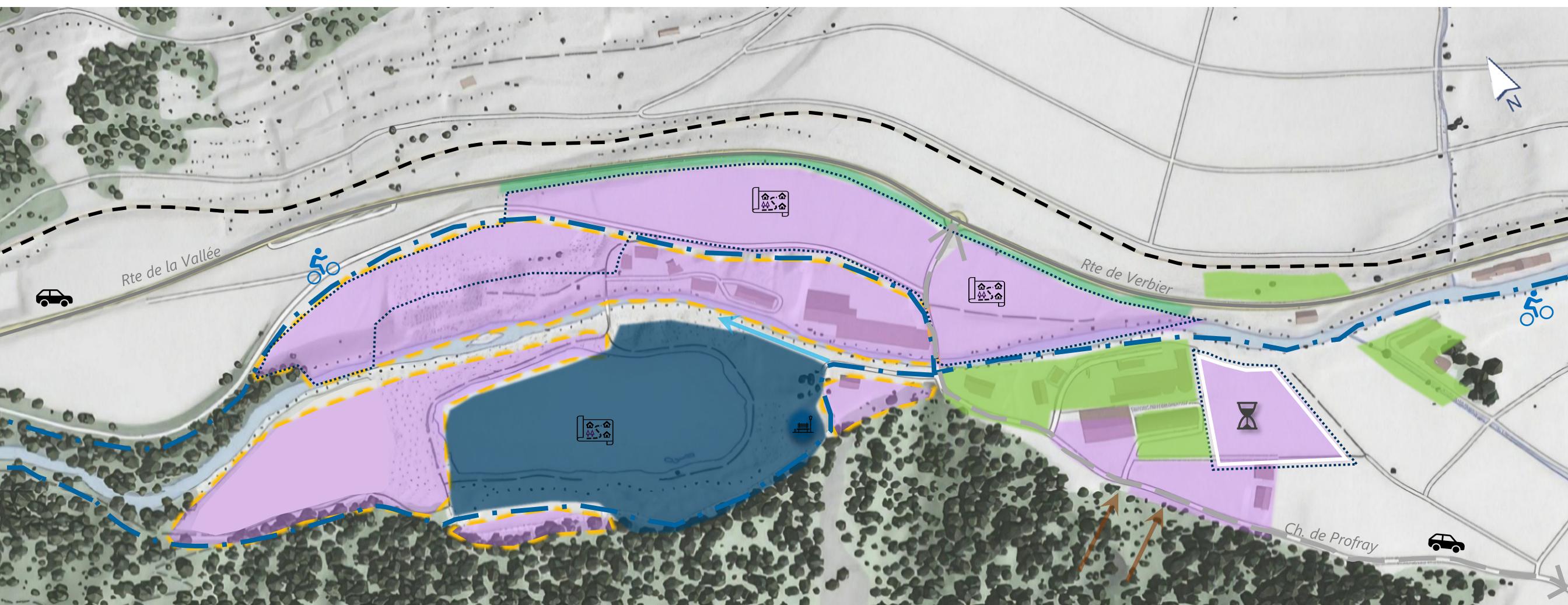
Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées



Présence de danger élevé de chute de blocs



Limites communales



 Crée les conditions propices au maintien et au développement des activités artisanales, d'extraction et de dépôt

 Conserver et compléter des secteurs pour accueillir l'artisanat local

 Crée un pôle sportif, nature et d'intérêt général pour la détente de la population

 Améliorer la qualité des aménagements extérieurs dans les zones artisanales, en particulier celles situées aux entrées de village

 Crée et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité

 Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées

 Préserver des terrains pour le développement à moyen terme

 Proposer des extensions de zones à bâtir mesurées dans des lieux stratégiques

 Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale

 Renforcer / créer la «liaison bleue-verte», un itinéraire de mobilité douce continu et sécurisé le long de la Dranse

 Désengorger le centre du Châble: projet de route de contournement

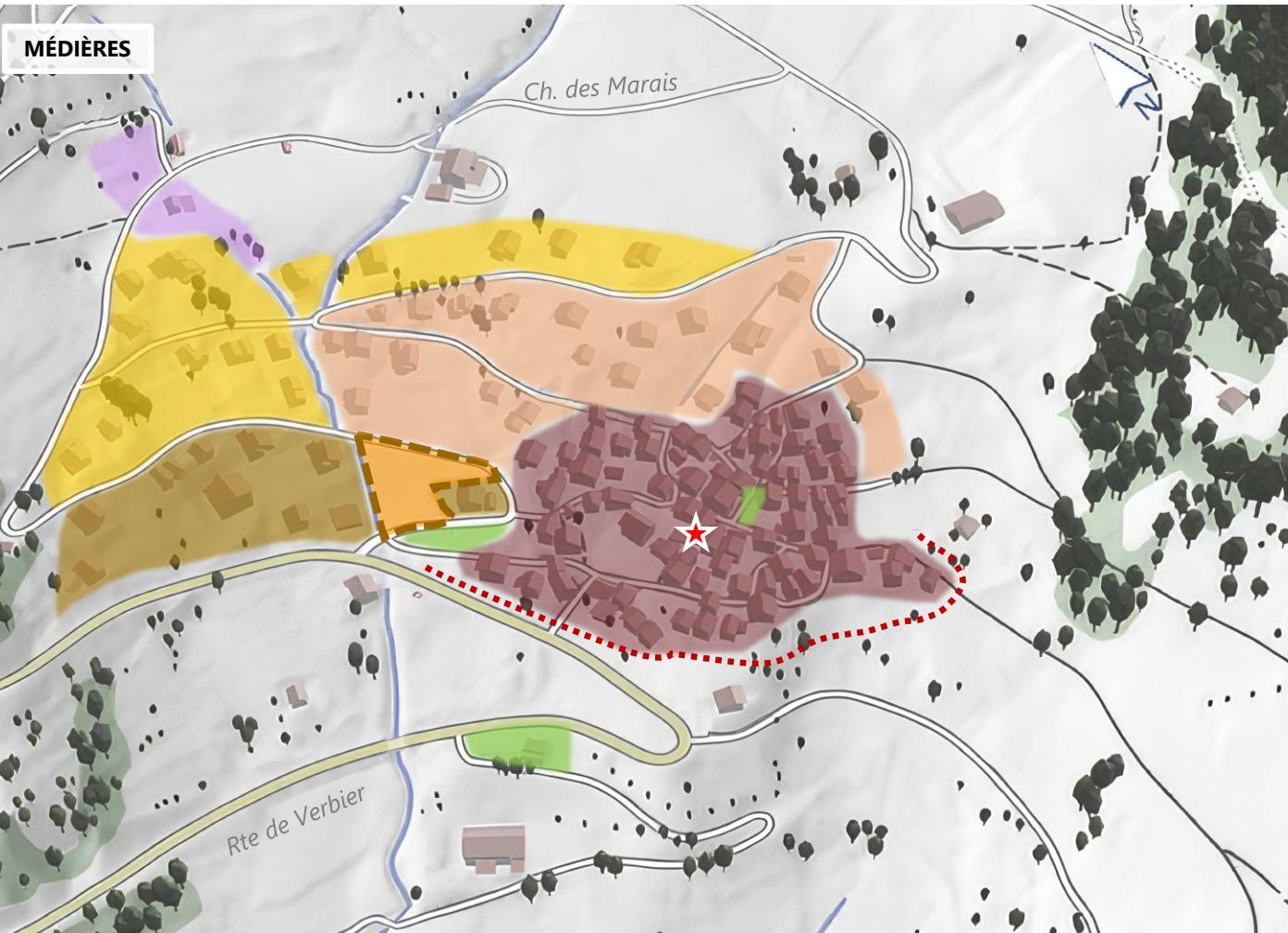
 Voie ferrée

 Présence de danger élevé de crue

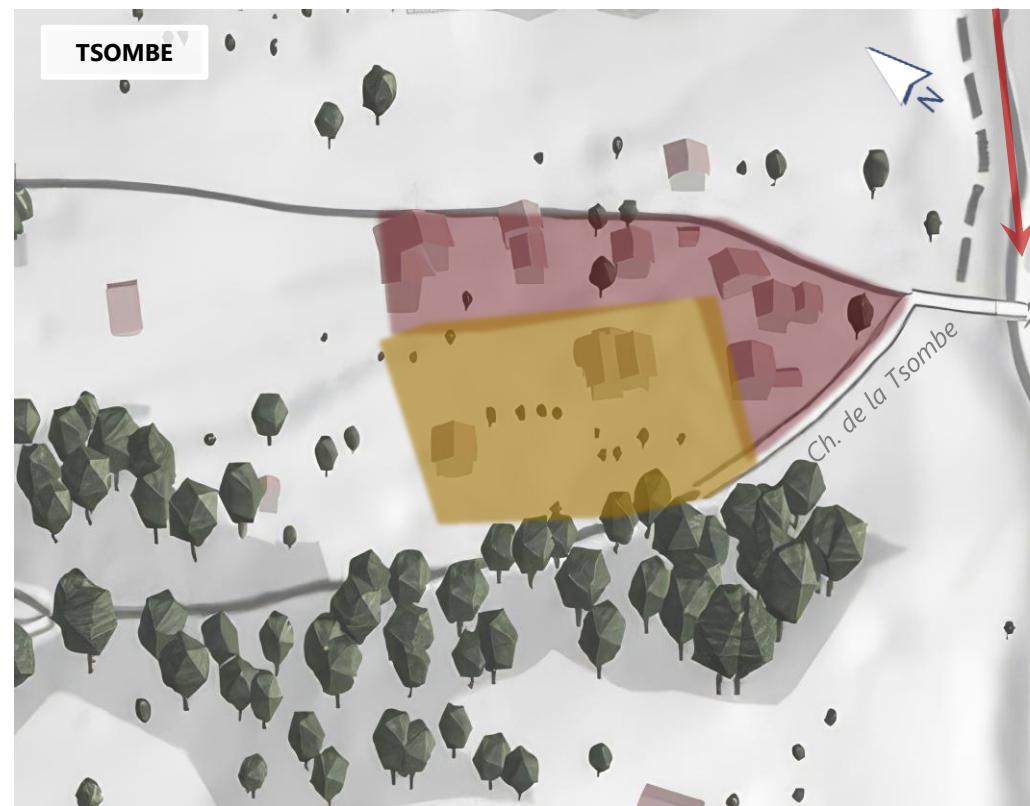
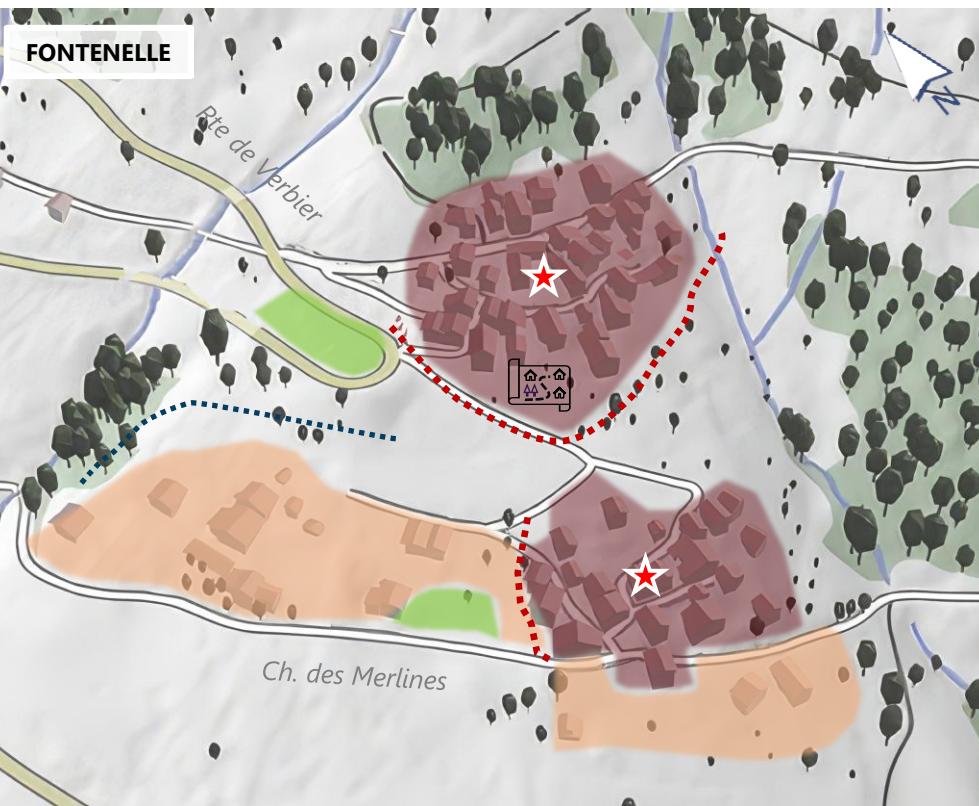
 Présence de danger élevé de chute de blocs

 Route cantonale

MÉDIÈRES – FONTENELLE – HAMEAU DE LA TSOMBE



- Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité
- Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions denses et en harmonie avec l'architecture existante
- Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions peu denses et en harmonie avec l'architecture existante
- Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, stationnement, etc.)
- Compléter le tissu bâti en proposant des zones accueillant des logements d'utilité publique
- Conserver et compléter un tissu bâti de faible densité
- Conserver et compléter des secteurs pour accueillir l'artisanat local
- Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées
- Protéger les haies existantes tout en préservant les possibilités constructives
- Préserver les franges de vieux-village
- ★ Site ISOS national
- Présence de danger élevé d'avalanche



VERBIER VILLAGE



Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions denses et en harmonie avec l'architecture existante

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions peu denses et en harmonie avec l'architecture existante

Conserver et compléter un tissu bâti de faible densité

Créer des conditions propices au maintien et au développement des activités mixtes sans habitat (artisanat, dépôt de matériaux)

Conserver et compléter des secteurs pour accueillir l'artisanat local

Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, parking, accueil, etc.)

Maintenir et développer en priorité les projets d'hébergement touristique



Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées



Préserver des terrains pour le développement à moyen terme



Proposer des extensions de zones à bâtir mesurées dans des lieux stratégiques



Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale

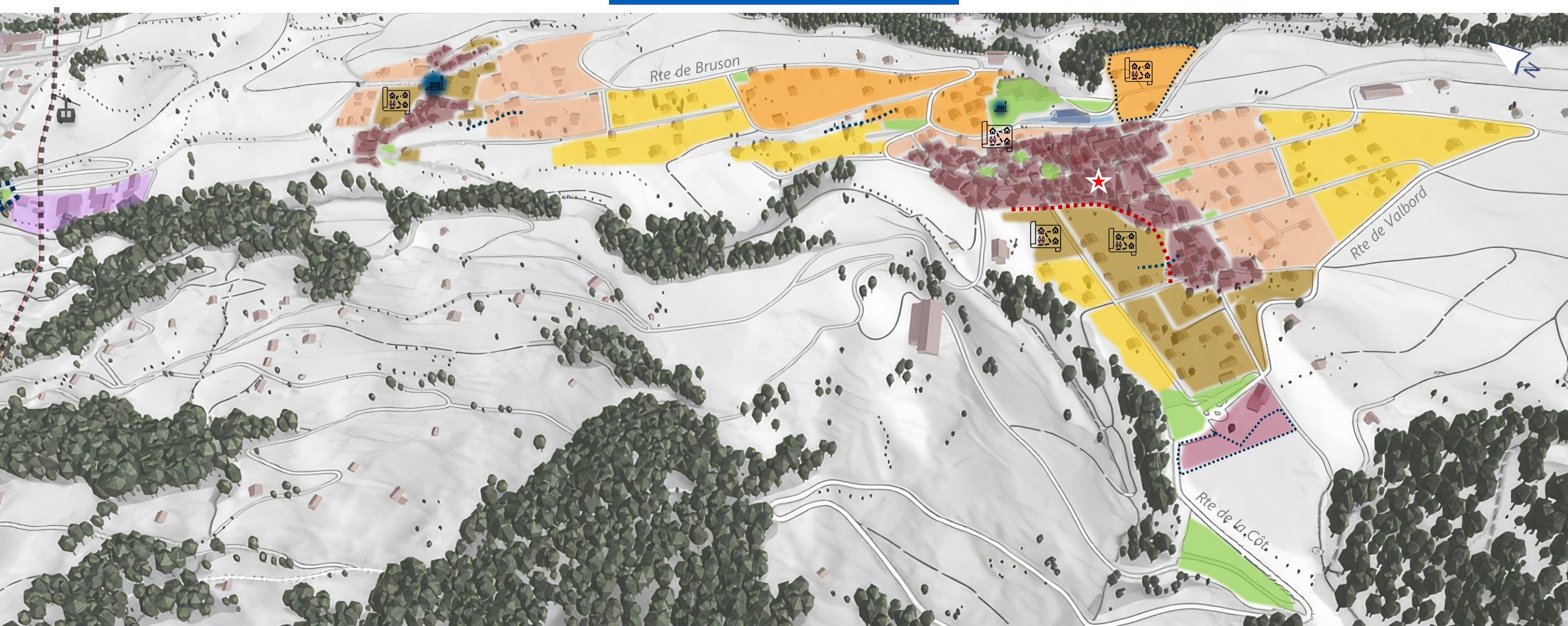


Préserver les franges du vieux-village



Protéger les haies existantes tout en préservant les possibilités constructives

BRUSON – LE SAPEY



Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions denses et en harmonie avec l'architecture existante

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions peu denses et en harmonie avec l'architecture existante

Créer un tissu de moyenne densité accueillant plusieurs logements dans l'optique d'une densification douce mais qualitative

Conserver et compléter un tissu bâti de faible densité

Conserver et compléter la mixité de logements/activités pour s'adapter à la situation existante et la valoriser

Proposer une mixité d'usages, sans habitat, répondant aux besoins d'intérêt public et touristiques

Conserver et compléter des secteurs pour accueillir l'artisanat local

Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, etc.)



Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées



Proposer des extensions de zones à bâtir mesurées dans des lieux stratégiques



Maintenir des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale



Préserver les franges de vieux-village



Protéger les haies existantes tout en préservant les possibilités constructives



Liaison câblée



Site ISOS national



Créer une gare intermédiaire à la liaison câblée existante (usage de transports publics) pour desservir les Mayens de Bruson et en faire une centralité de quartier qui conditionne tous les autres développements



Développer des projets d'hébergement touristique sur les terrains situés à proximité du pôle de mobilité (liaisons câblées) et de la centralité



Conserver et compléter la mixité de logements / activités / tourisme à proximité de la centralité



Conserver et renforcer un tissu bâti peu dense, accordant une place prépondérante à la nature

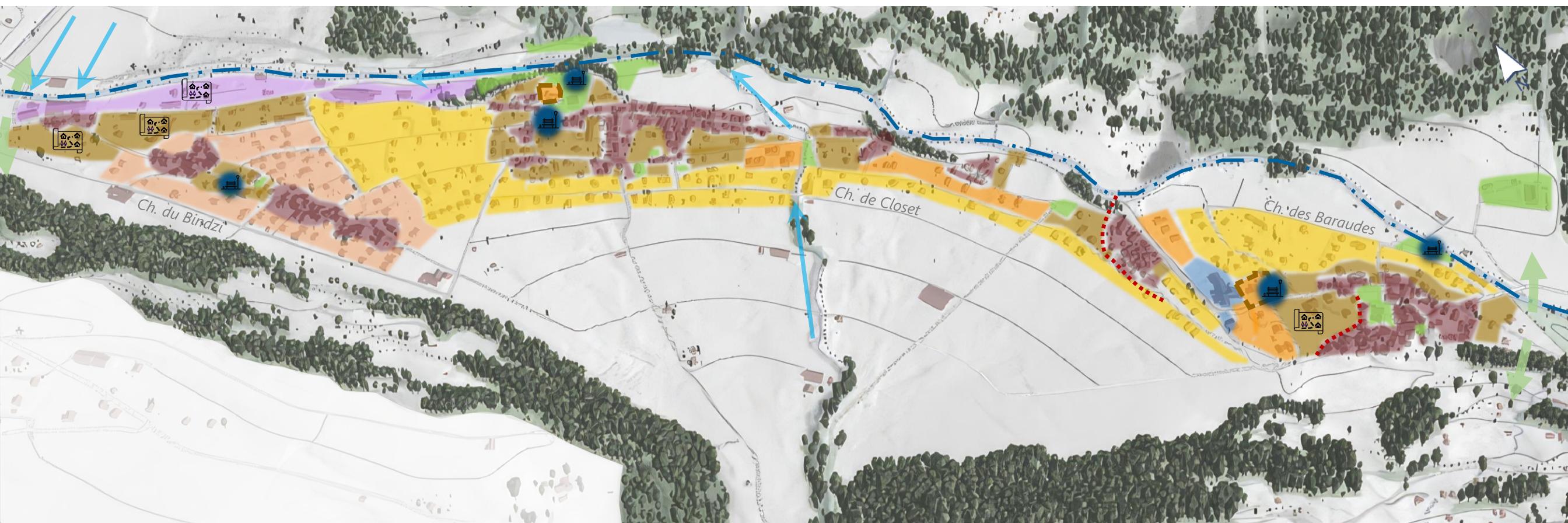


Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées



Liaison câblée

PRARREYER – VERSEGÈRES – CHAMPSEC



Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions denses et en harmonie avec l'architecture existante

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions peu denses et en harmonie avec l'architecture existante

Créer un tissu de moyenne densité accueillant plusieurs logements dans l'optique d'une densification douce mais qualitative

Conserver et compléter un tissu bâti de faible densité

Compléter le tissu bâti en proposant des zones mixtes accueillant des logements et des services d'utilité publique

Conserver et compléter la zone mixte de logements/activités pour s'adapter à la situation existante et la valoriser

Conserver et compléter certains secteurs pour accueillir l'artisanat local

Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, etc.)

Préserver un secteur destiné au dépôt de matériaux



Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées



Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale



Préserver les franges de vieux-villages



Renforcer / créer la «liaison bleue-verte», un itinéraire de mobilité douce continu et sécurisé le long de la Dranse



Maintenir une clôture paysagère (paysage non-bâti) entre les différentes entités bâties



Présence de danger élevé de crue



■ Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

■ Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions peu denses et en harmonie avec l'architecture existante

■ Conserver et compléter un tissu bâti de faible densité

■ Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, etc.)



Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées



Proposer des extensions de zones à bâtir mesurées dans des lieux stratégiques



Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale



Préserver les franges de vieux-village



Site ISOS national



Présence de danger élevé de crue

LE FREGNOLEY – LOURTIER – LES MORGNES



Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions denses et en harmonie avec l'architecture existante

Maintenir un tissu bâti peu dense pour une intégration qualitative au vieux-village

Conserver et compléter un tissu bâti de faible densité

Conserver et compléter la zone mixte de logements/activités pour s'adapter à la situation existante et la valoriser

Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, etc.)

Maintenir et développer en priorité les projets d'hébergement touristique dans les villages



Utiliser le sol de manière rationnelle par des mesures d'aménagement appropriées



Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale



Renforcer / créer la «liaison bleue-verte», un itinéraire de mobilité douce continu et sécurisé le long de la Dranse



Préserver les franges de vieux-village



Maintenir une césure paysagère (paysage non-bâti) entre les différentes entités bâties



Présence de danger élevé d'avalanche



Présence de danger élevé de crue



Présence de danger élevé de chute de blocs



Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par une architecture et un urbanisme de qualité

Préserver les valeurs patrimoniales des noyaux historiques par des extensions denses et en harmonie avec l'architecture existante

Maintenir un tissu de moyenne densité accueillant plusieurs logements dans l'optique d'une densification douce mais qualitative

Développer en priorité les projets d'activités touristiques aux abords de sites naturels remarquables tout en permettant du logement

Créer et maintenir des pôles d'intérêt général diversifiés et répartis judicieusement pour répondre aux besoins de la collectivité (sport, détente, accueil, production d'énergie, etc.)

● Maintenir et créer des espaces communs de quartier pour dynamiser la vie sociale

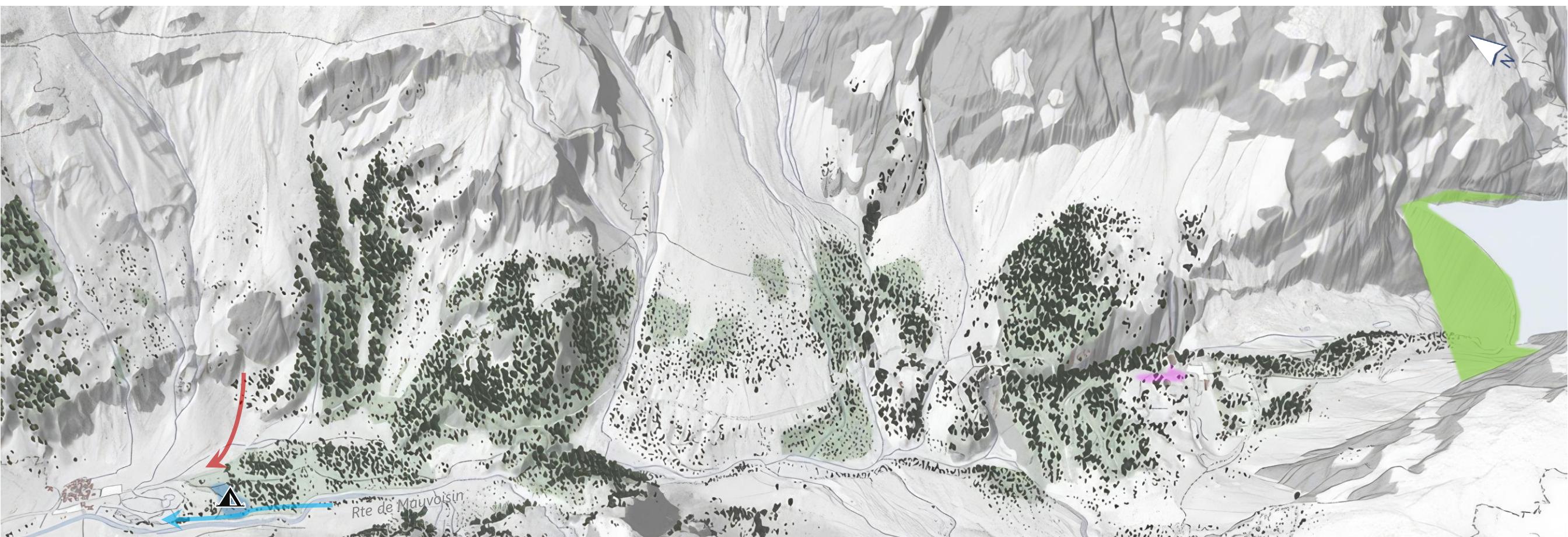
----- Préserver les franges de vieux-village

→ Présence de danger élevé d'avalanche

→ Présence de danger élevé de chute de blocs

MAUVOISIN – BONATCHIESSE

11
11
25



Maintenir en priorité les projets d'activités touristiques aux abords de sites naturels remarquables

→ Présence de danger élevé d'avalanche

Maintenir un pôle d'intérêt général en exploitant le potentiel du barrage de Mauvoisin

→ Présence de danger élevé de crue

Proposer une offre d'hébergement touristique diversifiée (camping) dans un milieu naturel de grande qualité





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

MERCI !



INFORMATION ET CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique du 12 novembre au 12 décembre 2025

SITE WEB



Documentation en ligne:

www.valdebagnes.ch/grandsprojets/54962

PERMANENCES D'INFORMATION

Salle du Casino– Vollèges

- **Les mardis (13h-17h)**
18 nov, 25 nov, 2 déc, 9 déc
- **Les jeudis (17h-19h)**
13 nov, 27 nov
- **Le samedi (9h-12h)**
22 nov

OBSERVATIONS PAR ÉCRIT À :

Administration communale
Service de l'aménagement du territoire / CP 1
1934 Le Châble VS